

Les conflits d'intérêts

J'ai eu l'occasion de parcourir 69 pages du Livre vert sur les conflits d'intérêts. J'ai pu mettre la main sur un bill de la Colombie-Britannique qui en cinq pages, fait d'avantage que ces 69 pages du Livre vert pour montrer comment la justice serait mieux servie et semble l'être. Je ferai remarquer que ce bill a été adopté en Colombie-Britannique en septembre de cette année. Il stipule que toute personne élue à des fonctions publiques en Colombie-Britannique doit divulguer ses intérêts financiers, un point c'est tout, que ces intérêts financiers doivent être rendus publics et que le public peut avoir l'occasion de les examiner. Ainsi, on évite toute la question des conflits d'intérêts parce que si un ministre du cabinet qui exerce un contrôle dans un domaine particulier de l'activité économique divulgue ses intérêts financiers, le citoyen va le respecter parce qu'il sait que le ministre veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflit évident d'intérêts.

Si nous voulons nous assurer que non seulement justice est faite, mais aussi qu'elle semble être faite, il n'y a aucune raison pour que les avoirs de tous les députés ne soient pas complètement divulgués.

Je trouve la déclaration faite par le premier ministre (M. Trudeau) le 18 juillet très intéressante. Voici ce qu'il a dit:

Le gouvernement estime que c'est pour les ministres qu'il faut être le plus exigeant.

C'est là un sentiment admirable. J'ai attendu patiemment qu'il se concrétise, mais en vain. En fait, le Livre vert est moins exigeant envers les ministres qu'envers les députés. C'est pourquoi, à la page 40, le comité qui doit être chargé d'étudier le problème des conflits d'intérêts est doté de vastes pouvoirs sauf que:

Le Comité ne peut enquêter sur les conflits d'intérêts d'un ministre du Cabinet si les écarts de conduite allégués résultent de l'exercice de ses fonctions en qualité de ministre de la Couronne.

Pourquoi soustraire les ministres de la Couronne à l'examen du comité, mais y soumettre les députés? Il me semble que, contrairement à ce qu'a dit le premier ministre avec tant d'éloquence, on est moins exigeant pour les ministres que pour les députés.

● (2050)

Je crois que nous convenons tous que si nous voulons rendre service à la population, il nous faut veiller que justice soit et paraisse faite, et cela n'est possible que si le public sait que les avoirs sont enregistrés et dévoilés.

Une voix: Allez dire cela à M. Barrett.

M. Leggatt: Permettez-moi de répondre au député que ce serait plutôt à M. Barrett de dire au gouvernement fédéral quoi faire, parce que le bill dont je parle exige que tout élu en Colombie-Britannique divulgue tous ses intérêts. Voilà le bill que cette Chambre devrait adopter si elle est réaliste à ce sujet.

Avant de conclure, je voudrais commenter les questions soulevées cet après-midi par le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) qui a remarquablement défendu les

lacunes du bill qui ne prescrit rien touchant les conjoints, en se servant des droits de la femme comme prétexte.

Des voix: Quelle honte!

M. Leggatt: S'il y a une catégorie de gens dans ce pays qui désire que justice soit faite et que justice leur soit manifestée comme à tout le monde, ce sont bien les femmes, et elles seraient le premier groupe, et je suis certain qu'elles le sont, à critiquer un ministre qui se servirait de cet argument pour dissimuler son impuissance à énoncer des lignes directrices convenables en matière de conflit d'intérêts. Je n'ai guère besoin de m'approfondir sur ce point car je pense que le député de Kingston et les Îles (M^{re} MacDonald) l'a fort bien exposé. En fait, elle l'a si bien fait que l'orateur suivant a déclaré: «Trêve des droits des femmes, cela suffit», et je veux bien le croire.

Je pense que si l'on analyse ce genre d'argument, qui est un argument élitiste sur les femmes et qui n'est pas le bon argument—souvenez-vous que lorsqu'on parle des femmes, on parle de la catégorie qui compte le plus de chômeurs et d'assistés sociaux—on constate qu'elles ont des intérêts autres que de savoir si elles vont épouser des ministres de cabinet et d'autres soucis que de savoir si elles doivent ou non divulguer la nature de leurs avoirs.

Des voix: Bravo!

Mme Sauvé: J'aimerais demander au député comment à son avis une femme ministre du cabinet peut rester mariée si elle ne peut être ministre du cabinet qu'à condition que son mari mette fin à sa carrière.

M. Broadbent: Cela n'a aucun rapport.

M. Leggatt: Permettez-moi de dire en réponse à cette question qu'il existe une loi sur les biens des femmes mariées en vertu de laquelle chaque femme qui se marie jouit de la propriété des biens qu'elle apporte à son mariage. Si les biens sont en son nom, ils ne m'intéressent pas, mais les biens qu'elle acquiert après son mariage m'intéressent bigrement. Je pense que la teneur doit en être divulguée, et que c'est se soustraire à la justice que de les dissimuler. Tel est le désir du public, et tel est le désir réel de la Chambre.

M. Jamieson: Vous êtes un vieux réactionnaire.

M. Leggatt: Je regrette que le député de Vaudreuil (M. Herbert) ne soit pas ici, mais c'est lui qui a dit que ce débat n'était pas motivé par les conflits d'intérêts, mais par l'affaire du SIM.

Ce sigle de trois lettres a été mentionné pour la première fois à la Chambre au cours de ce débat lorsque le député de Vaudreuil a décidé qu'il en était temps. Je suis surpris qu'il s'en offusque, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Je n'étais pas à la Chambre lorsque beaucoup de ces questions ont été posées, et je dois dire que j'ai vu beaucoup de fumée, mais pas beaucoup de feu. Peut-être y a-t-il eu trop de protestations. Je ne sais pas pourquoi on veut lier cette question aux directives relatives aux conflits d'intérêts. En tout cas, si l'influence ne vaut plus que \$500...